

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente,

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de Mr Roland GUÉVILLE, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Bénédicte ARNOULT, Anissa BOUGUET, Charlotte LAROCHE, Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Isabelle PRIEUX, Sophie THOMAS, Mrs Jacques BINARD, Romain CORNU, Hervé DEBELS, Éric DESCHAMPS, Roland GUÉVILLE, Cyril LAMPÉRIER, Damien LE BEL, Stéphane LEROY, Franck MERCIER.

**Excusés :** Mme Évelyne LANGLOIS, Mme Mathilde TRANCHARD, Mme Victoria HUET, M. Rodolphe PERRIER

(Procurations : M. Rodolphe PERRIER a donné pouvoir à M. Éric DESCHAMPS — Mme Mathilde TRANCHARD a donné pouvoir à Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT — Mme Évelyne LANGLOIS a donné pouvoir à M. Jacques BINARD — Mme Victoria HUET a donné pouvoir à M. Roland GUÉVILLE)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Hervé DEBELS

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité.**

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 (désignation des délégués pour les élections sénatoriales) est adopté à l'unanimité.**

Mr Roland GUÉVILLE propose l'ajout d'une délibération liée à l'autorisation de signature d'une convention d'accès à la piscine communautaire des élèves d'Eslettes scolarisés au Collège Eugène Noël de Montville ; le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

### ADMINISTRATION

#### Désignation des référents déontologues des élus

---

##### (Délibération n° 2026\_31D)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 prévoit que tout élu local peut consulter un référent déontologue. Le Centre de Gestion 76 et l'Association des Maires de Seine-Maritime proposent, en qualité de tiers de confiance, de recenser des référents déontologues et d'organiser leur saisine de façon confidentielle via une boîte mail dédiée. Vacation : 80 € par dossier (160 € si deux référents sollicités simultanément), facturée par le CDG 76 à prix coûtant.

##### *Notes / Débats :*

Le Conseil s'interroge sur le fonctionnement pratique du dispositif. Le Maire précise que chaque élu peut saisir directement un référent déontologue en cas de doute sur la régularité d'une situation ou d'un conflit d'intérêts, via une boîte mail dédiée. Le recours au CDG 76, tiers indépendant, offre de meilleures garanties d'impartialité que la désignation interne. Aucune question complémentaire.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## MISSION LOCALE DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

### Autorisation de signature de convention

---

#### (Délibération n° 2026\_32D)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de subvention avec la Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise dans le cadre de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans pour l'année 2026. La participation est fixée à 1,50 € par habitant, soit 2 458,50 € (base 1 639 habitants).

*Notes / Débats :*

Point reconduit chaque année sans modification. Aucune question.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

### TARIFS MUNICIPAUX

#### Vie Scolaire et Périscolaire

##### Tarifs du restaurant scolaire

---

#### (Délibération n° 2026\_33D)

Mme Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la Vie Scolaire, présente les nouveaux tarifs de la restauration scolaire applicables au 1er septembre 2026. Une hausse de 0,99 % (indice inflation 2025) est appliquée à tous les tarifs, à l'exception du tarif social (QF ≤ 650 € : 0,75 €) et du tarif personnel communal (1,00 €), tous deux maintenus inchangés. Tarifs communaux : QF 651–829 € : 1,57 € ; QF > 830 € : 3,15 € (maternelle) et 3,51 € (élémentaire). Tarifs hors commune : 4,32 € (maternelle) et 4,76 € (élémentaire). Tout repas non réservé est majoré de 1,00 €.

*Notes / Débats :*

Mme Isabelle PRIEUX rappelle que le coût matière moyen par repas est estimé à 2,16 € (5 premiers mois 2026), contre 2,93 € en 2024, grâce à la négociation avec les fournisseurs. Pour le tarif social à 0,75 €, l'ASP reverse 3,00 € par repas à la commune, rendant cette tranche économiquement positive. Discussion sur les quantités servies : un seul parent a remonté une remarque, non relayée en Conseil d'école. Les conseillers sont invités à déjeuner à la cantine sur réservation. Révision des tranches de quotient familial envisagée pour la prochaine année scolaire.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

##### Tarifs de la garderie périscolaire

---

#### (Délibération n° 2026\_34D)

Mme Isabelle PRIEUX, Maire-Adjointe en charge de la Vie Scolaire, et M. Romain CORNU présentent la nouvelle grille tarifaire de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2026. La tarification passe de la demi-heure à l'heure, avec réservation en ligne via le portail familles. La proposition n° 2 est retenue : QF > 830 € : matin/soir 2,25 €/h, heure de goûter

2,50 €/h ; QF ≤ 829 € : matin/soir 0,90 €/h, goûter 1,00 €/h. Pas de pénalité pour non-réservation en garderie. Majoration de 5,00 € pour retard au-delà de 18 h 30 maintenue.

*Notes / Débats :*

M. Romain CORNU présente en détail les deux propositions tarifaires et un comparatif par cas de figure. La proposition n° 2 est jugée la plus équilibrée. L'impact principal concerne les familles utilisant uniquement le goûter (env. 6-7 enfants/an), qui passeraient de 1,17 € à 2,50 €. L'heure de goûter inclut désormais 1h15. Un gain de 15 min en fin de première heure de soir est aussi relevé. La révision des tranches de quotient familial sera étudiée en commission et fera l'objet d'une modification par délibération pour l'année scolaire 2027-2028. Abstention de M. Cyril LAMPÉRIER.

**Vote :** Unanimité ☐ Majorité ☒ (Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1) ☒

## **Enfance et Jeunesse**

### **Tarifs de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement**

---

#### **(Délibération n° 2026\_35D)**

M. Romain CORNU, Maire-Adjoint en charge de la commission Enfance et Jeunesse, présente les tarifs de l'accueil collectif de mineurs sans hébergement applicables au 1er septembre 2026. Hausse de 0,9 % sur tous les tarifs hors tarif social (tranche 1, QF ≤ 650 € : 2,00 €). Tarifs communaux : tranche 2 (651–829 €) : 7,68 € ; tranche 3 (> 830 €) : 10,97 €. Tarifs hors commune : 9,69 €, 15,21 € et 18,49 €.

*Notes / Débats :*

M. Romain Cornu souligne que les tarifs communaux restent inférieurs à ceux pratiqués dans la plupart des communes voisines (souvent au-delà de 15 € pour la tranche haute). Les enfants hors commune sont acceptés après les Eslettois et uniquement s'il reste des places disponibles. Discussion sur la possibilité de moduler l'ordre d'inscription pour les salariés communaux domiciliés hors commune.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

### **Tarification de l'accueil collectif de mineurs des mercredis**

---

#### **(Délibération n° 2026\_36D)**

M. Romain CORNU, Maire-Adjoint en charge de la commission Enfance et Jeunesse, propose la tarification forfaitaire journalière de l'accueil collectif de mineurs des mercredis pour les enfants de 3 à 11 ans, à compter du 1er septembre 2026. Les tarifs sont identiques à ceux de l'ALSH sans hébergement (délibération 2026\_35D) : tranche 1 : 2,00 € ; tranche 2 : 7,68 € ; tranche 3 : 10,97 €.

*Notes / Débats :*

Les tarifs des mercredis étant identiques à ceux de l'ALSH sans hébergement, le point est présenté brièvement. Aucun débat complémentaire.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## Tarifs des séjours en base été

---

### (Délibération n° 2026\_37D)

M. Romain CORNU, Maire-Adjoint en charge de la commission Enfance et Jeunesse, présente les tarifs des séjours en base été (enfants 7/11 ans et 12/17 ans), applicables au 1er septembre 2026. Hausse de 0,9 %. Tarifs communaux par jour : tranche 1 : 8,50 € ; tranche 2 : 35,96 € ; tranche 3 : 43,10 €. Tarifs hors commune : 16,66 €, 43,49 € et 50,63 €.

#### *Notes / Débats :*

Discussion sur le faible écart entre tarif communal et hors commune sur les séjours. M. Cornu indique qu'un tarif hors commune est imposé par la CAF mais que la différence reste marginale. Les familles à faible quotient bénéficient souvent d'un remboursement CAF pouvant atteindre 90 % du prix du séjour. Une révision tarifaire globale sera étudiée en commission et fera l'objet d'une modification par délibération pour l'année scolaire 2027-2028. Abstention de M. Cyril LAMPÉRIER.

**Vote :** Unanimité ☐ Majorité ☒ (Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1) ☒

## Tarification de la détente ados

---

### (Délibération n° 2026\_38D)

M. Romain CORNU, Maire-Adjoint en charge de la commission Enfance et Jeunesse, propose la tarification de la Détente Ados (12 à 17 ans), correspondant à la moitié du tarif journalier ALSH, applicables au 1er septembre 2026. Tarifs : tranche 1 : 1,00 € ; tranche 2 : 3,84 € ; tranche 3 : 5,49 €. Refonte tarifaire complète prévue en janvier 2027.

#### *Notes / Débats :*

M. Damien LE BEL regrette que les journées à haute valeur ajoutée (sorties, activités extérieures) et les journées ordinaires soient facturées au même prix. M. Romain CORNU indique que cette question sera intégrée à la refonte tarifaire de janvier 2027. Nouvelle salle dédiée désormais disponible pour les ados. Abstention de M. Damien LE BEL.

**Vote :** Unanimité ☐ Majorité ☒ (Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1) ☒

## Rémunération des animateurs

---

### (Délibération n° 2026\_39D)

M. Romain CORNU, Maire-Adjoint en charge de la commission Enfance et Jeunesse, propose de reconduire les barèmes de rémunération des animateurs de l'accueil collectif de mineurs adoptés l'an passé, dans l'attente d'une refonte de la grille dès janvier 2027 (passage au taux horaire). Barèmes applicables au 1er juillet 2026 : Directeur 93,00 € brut/j ; Animateur BAFA 74,00 € ; Stagiaire 69,00 € ; Aide animateur 62,00 €. Majoration de 50 % pour chaque nuit à l'extérieur avec les enfants.

#### *Notes / Débats :*

M. Romain CORNU explique que le passage au taux horaire est nécessaire pour être en conformité avec la loi. Un travail de calcul est en cours pour que les animateurs ne subissent pas de perte de rémunération lors du changement de mode de calcul. Question sur la référence aux indices de la fonction publique par rapport à la convention collective ÉCLAT :

M. Romain CORNU s'engage à trouver le bon équilibre pour maintenir l'attractivité des postes.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE SPORTIVE ET PLAINE DE JEUX**

### **Avenant n°1 au marché – Lot 2 : Marquage**

---

#### **(Délibération n° 2026\_40D)**

M. Jacques BINARD, Maire-Adjoint, rappelle la délibération n° 2025\_15D du 6 mars 2025 retenant l'entreprise COLAS France (groupe Hélios-Kangourou) pour le Lot 2 – Marquage de l'aire sportive et plaine de jeux (montant initial : 101 271,80 € HT soit 121 526,16 € TTC). L'entreprise a proposé une solution plus économique pour le nettoyage du terrain de tennis ; en contrepartie, des travaux de marquage supplémentaires ont été réalisés dans le bowl. Ces mouvements génèrent une moins-value de 6 576,20 € HT (7 891,44 € TTC), ramenant le nouveau montant du marché à 94 695,60 € HT (113 634,72 € TTC). Une décision modificative au budget 2026 interviendra prochainement.

#### *Notes / Débats :*

M. Jacques BINARD précise que la moins-value résulte d'une économie nette pour la commune (nettoyage du tennis non réalisé), partiellement compensée par le marquage supplémentaire du bowl. La décision modificative au budget interviendra en septembre 2026. Aucune question.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **FINANCES**

### **Participation de la commune au dispositif de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort**

---

#### **(Avis du Conseil – pas de vote formel))**

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite lors du Conseil du 21 mai 2026 par Mme SZCZEPANSKI (DGFIP) sur le dispositif de fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort (entrée en vigueur au 1er janvier 2027, impact estimé sur 130 à 160 foyers). Ce point ne donne pas lieu à une délibération formelle mais à un avis du Conseil. Après tour de table, M. Cyril LAMPÉRIER est le seul à se prononcer en faveur du dispositif ; la grande majorité du Conseil (18 membres) se déclare défavorable. Monsieur le Maire adressera un courrier en ce sens à la DGFIP.

#### *Notes / Débats :*

Tour de table : M. Cyril LAMPÉRIER est le seul membre à se déclarer favorable à l'entrée dans ce dispositif : « c'est un correctif qui vise à une plus grande équité fiscale entre propriétaires ». La grande majorité du Conseil (18 membres) s'y déclare défavorable, au motif que la commune n'a pas augmenté les impôts depuis 2012 et que ce dispositif ferait peser une hausse fiscale sur 130 à 160 foyers dès 2027 (estimée à environ 70 €/foyer). Mr Le Maire souligne que la DGFIP reviendra solliciter la commune chaque année, mais que le refus d'entrer dans le dispositif protège la commune de toute responsabilité directe dans l'éventuelle augmentation.

Avis défavorable à la majorité – pas de vote formel (Pour : 1 – M. Cyril LAMPÉRIER – Contre : 18)

## **Vente autolaveuse KARCHER**

---

### **(Délibération n° 2026\_41D)**

M. Jacques BINARD, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal que l'autolaveuse KARCHER BR55/40 W PACK, acquise en 2013 et utilisée par les services techniques, présente des pannes récurrentes dont le coût de réparation est prohibitif. L'entreprise NTECH ÉQUIPEMENT (Saint-Jean-du-Cardonnay, 76) s'est proposée de l'acquérir pour la somme de 600,00 €. Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette cession et à passer les écritures comptables de sortie d'actif correspondantes.

#### *Notes / Débats :*

M. Jacques BINARD précise que l'autolaveuse est à l'arrêt depuis deux à trois ans, qu'une petite autolaveuse la remplace déjà. Aucune question.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **Présentation synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

---

### *(Présentation – pas de vote)*

#### *Points abordés / observations :*

La présentation synthétique du CFU 2025 a été transmise avec la convocation. Elle reprend les principaux indicateurs financiers (fonctionnement, investissement, subventions aux associations : 22 000 € en 2026). Mr Le Maire précise que ce document doit obligatoirement être publié sur le site internet de la commune. Aucune question.

## **Présentation synthétique du Budget Primitif (BP) 2026**

---

### *(Présentation – pas de vote)*

#### *Points abordés / observations :*

Le tableau récapitulatif des projets en investissement 2026 est présenté en trois colonnes : projets engagés avant les élections, projets validés au DOB de février 2026, projets à valider à la rentrée. Points évoqués : remplacement du TGBT et tableau de distribution de l'école primaire (commandes passées), acquisition d'une marmite de cuisine professionnelle, renouvellement du parc informatique (PC reconditionnés envisagés), mobilier urbain. La subvention pour le tracteur est en attente de réponse. Document à publier sur le site internet de la commune.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Modification de l'organisation du temps de travail**

---

#### **(Délibération n° 2026\_42D)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte tenu des mouvements de personnel et de l'externalisation du nettoyage du Milcolor, des toilettes publiques, du local

ados et des vestiaires auprès d'une société locale (environ 1 886 € HT/mois), il convient de revoir les plannings des agents. Trois postes voient leur durée hebdomadaire augmentée de moins de 10 % : un agent ASPM1C (28h91→31h25), un adjoint technique (27h10→29h19), un adjoint technique (29h43→30h49), à compter du 1er septembre 2026. Deux contrats non renouvelés. Les plannings ont été présentés au personnel sans opposition.

*Notes / Débats :*

Discussion sur l'équilibre économique entre la prestation externe (~1 886 €/mois) et les charges économisées sur les contrats non renouvelés. Le volume global en ETP diminue légèrement (14,30 contre 15), mais les horaires découpés disparaissent. Un agent, titulaire du BAFA, est repositionné à l'ALSH le mercredi. Un agent est repositionné en mairie l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi), en appui du Directeur de l'Accueil Collectif de Mineurs. Serrures pilotées commandées pour l'ouverture automatique des toilettes publiques à 8h00. Les propositions de planning ont été présentées au personnel sans opposition.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **Tableau des Emplois**

---

### **(Délibération n° 2026\_43D)**

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois actualisé, rendu nécessaire par les modifications du temps de travail (délibération 2026\_42D). La commune compte désormais 14,30 ETP (contre 15 précédemment). Les postes vacants restent ouverts au tableau des effectifs.

*Notes / Débats :*

Monsieur le Maire indique que les postes vacants restent ouverts dans ce tableau. Un agent saisonnier espaces verts est recruté pour le mois de juillet 2026 face aux difficultés habituelles de recrutement dans ce domaine.

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **Convention d'accès à la piscine communautaire**

---

### **(Délibération n° 2026\_44D)**

M. Roland GUEVILLE rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir chaque année une convention avec la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, ayant pris la compétence de la gestion de la piscine, afin de fixer les modalités d'accès des élèves d'Eslettes scolarisés au Collège de Montville.

La présente convention est établie pour la période du 07 septembre 2026 au 02 juillet 2027 (102 séances pour 2,04 €/habitant, montant total 3 343,56 € reversé à la CCICV).

**Vote :** Unanimité ☒ Majorité ☐

## **QUESTIONS DIVERSES**

*Points abordés en questions diverses :*

- Distribution des fournitures scolaires aux collégiens du Collège Eugène Noël de Montville (29 août) : volontaires : Mmes Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Sophie THOMAS, Charlotte LAROCHE et Bénédicte ARNOULT.
- Canicule et personnes vulnérables : M. Eric DESCHAMPS signale que la liste du Plan Communal de Sauvegarde date de plus de 5 ans et qu'elle doit être remise à jour. Les conseillers sont invités à identifier les personnes isolées dans leur quartier. Message diffusé sur PanneauPocket.

– Questions diverses complémentaires :

- Poubelles plaine de jeux (question renvoyée à la rentrée)
- Haies et trottoirs (courriers aux riverains concernés)
- Rue des rivières à Montville fermée suite à un problème de sécurité sur l'un des ponts enjambant le Cailly : le pont ne sera pas réparé avant 18 mois à 2 ans ; une passerelle piétons/vélos est à l'étude avec les communes de Montville, de Malaunay et la Métropole
- Stationnement sauvage sur l'espace réservé aux piétons rue des Lilas (Parking Milcolor) : courrier aux parents prévu, solutions physiques à étudier à la rentrée .
- Sécurité routière : visite de terrain proposée à la rentrée pour recenser les problèmes de vitesse et de stationnement

**La séance est levée à 23 h 17.**